

**Coopération financière COMIFAC – Allemagne  
Programme de « Promotion de l'exploitation  
certifiée des forêts »**

**COMIFAC/KFW**

Projet N° BMZ : 2008 66 707

---

**Pays de la COMIFAC**

**5<sup>ème</sup> rapport semestriel**

Période: 1<sup>er</sup> mai 2014 au 31 octobre  
2014

---

Presenté au:

Secrétariat Exécutif de la COMIFAC  
Yaoundé, Cameroun

et à:

Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW)  
Francfort, Allemagne et  
Yaoundé, Cameroun

Novembre 2014



en coopération avec



Vos interlocuteurs  
à GFA Consulting Group GmbH sont

Marc Parren  
Veerle Van Waesberghe

**Coopération financière COMIFAC – Allemagne**  
**Programme de « Promotion de l'exploitation certifiée des forêts »**

**COMIFAC/KFW**

**Projet N° BMZ : 2008 66 707**

**5<sup>ème</sup> rapport semestriel**  
Période: 1<sup>er</sup> mai 2014 au 31 octobre 2014

**par Romain Lorent**

Adresse

GFA Consulting Group GmbH

Eulenkrogstraße 82  
D-22359 Hamburg  
Deutschland

Telefon +49 (40) 6 03 06 - 111  
Telefax +49 (40) 6 03 06 - 119  
E-Mail: [anka.greiner@gfa-group.de](mailto:anka.greiner@gfa-group.de)

# **TABLE DES MATIÈRES**

<b><u>ACRONYMES</u></b>	<b>II</b>
<b><u>1 INTRODUCTION</u></b>	<b>1</b>
<b><u>2 CONTEXTE DU PROGRAMME</u></b>	<b>1</b>
<b><u>3 OBJECTIFS DU PROGRAMME</u></b>	<b>2</b>
<b><u>4 APPROCHE METHODOLOGIQUE DU PROGRAMME</u></b>	<b>2</b>
<b><u>5 PERCEPTION DU PROGRAMME PAR LES BENEFICIAIRES</u></b>	<b>3</b>
<b><u>6 PLAN DE TRAVAIL</u></b>	<b>4</b>
<b><u>7 PARTENAIRES DU PROGRAMME</u></b>	<b>5</b>
<b><u>8 EVOLUTION DU PROGRAMME</u></b>	<b>5</b>
<b><u>9 ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME AU 30 AVRIL 2014</u></b>	<b>8</b>
<b><u>10 RECAPITULATIF DES CONTRATS AU 30 AVRIL 2014</u></b>	<b>15</b>
<b><u>11 RECOMMANDATIONS</u></b>	<b>17</b>
<b>12 COMMUNICATIONS</b>	<b>15</b>

## ACRONYMES

AFD	Agence Française de Développement
APV	Accord de Partenariat Volontaire
ATIBT	Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
BMZ	Bundesministerium für Wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
CAFECO	Cameroon Agriculture and Forest Exploitation Company S.A.
CBP	Congo Bassin Programme
CDO	Comité de Décision et d'Orientation
CIFOR	Centre for International Forestry Research
CIRAD	Centre de Recherche Agronomique pour le Développement
CNA	Cinéma Numérique Ambulant
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
DAC	Demande d'action corrective
DFS	Deutsche Forstservice GmbH, Feldkirchen / Germany
ECOFORAF	Programme d'Appui à l'Eco-Certification de Concession Forestières en Afrique Centrale
EFI	Exploitation à Faible Impact
FHVC	Forêts à Haute Valeur de Conservation
FLEGT	Forest Law Enforcement, Governance and Trade
FSC	Forest Stewardship Council
GDF	Gestion Durable des Forêts
GFA	GFA Consulting Group GmbH, Hamburg / Allemagne
GFBC	Groupement de la filière bois au Cameroun
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH
HVC	Hautes Valeurs de Conservation
ISO	International Standard Organisation
IUCN	International Union for Conservation of Nature
KfW	KfW Entwicklungsbank, Banque Allemande de Développement
MoU	Memorandum of Understanding
OLB	Origine et Légalité des Bois
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
ONF	Office National des Forêts (France)
ONFI	ONF International
PAFC	Pan African Forest Certification Scheme
PC&I	Principes, Critères et Indicateurs

PEFC	Programme for the Endorsement of Forest Certification
PFBC	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
PFNL	Produit Forestier Non Ligneux
PPECF	Programme de « Promotion de l'exploitation certifiée des forêts »
PSU	Policy and Standards Unit (FSC)
PV	Procès verbal
RBUE	Règlement bois européen
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
ReRac	Réseau des Radios communautaires
SFID	Société Forestière et Industrielle de la Doumé
SMART	Spatial Monitoring and Reporting Tool
TdR	Termes de Référence
TFT	Tropical Forest Trust
TLTV	Vérification de la Légalité et Traçabilité du Bois
UICN	Union Internationale de Conservation de la Nature (pareil que IUCN)
VLO	Vérification de l'Origine Légale du Bois
WCS	Wildlife Conservation Society
WWF	World Wide Fund for Nature
ZSL	Zoological Society of London

## 1. INTRODUCTION

Dans le bassin du Congo, l'exploitation forestière illégale pose un important défi pour l'établissement et le maintien de pratiques d'exploitation durables. Non seulement les marchés exigent de plus en plus d'assurances en matière de production légale et durable du bois et de ses dérivés, mais les comportements illégaux dans le secteur de l'exploitation induisent également un manque à gagner pour les gouvernements, des occasions manquées de développement industriel, ainsi qu'une aggravation des dégâts environnementaux et des problèmes sociaux.

## 2. CONTEXTE DU PROGRAMME

Au cours des 15 dernières années, au départ d'une controverse très intense et très médiatique sur l'exploitation des forêts naturelles du bassin du Congo, un processus de certification volontaire a démarré et évolué de façon progressive. Suite à la réassociation récente (mars 2014) de la société Congolaise IFO au FSC, la superficie FSC des forêts du bassin du Congo a retrouvé son niveau de 5,5 millions d'hectares.

Par ailleurs, outre les problèmes rencontrés dans le commerce de produits bois tropicaux liés à des préoccupations relatives à l'environnement, à la légalité et au partage des bénéfices, la crise économique mondiale de 2008, a touché de grands importateurs de produits bois tropicaux, particulièrement en Europe. Pour y faire face, la mise en œuvre de la Gestion Durable des Forêts (GDF) à grande échelle est sans doute la meilleure façon d'inverser ce scénario, puisqu'elle devrait permettre de répondre aux préoccupations d'ordre écologique, social et économique à travers une certification crédible basée sur des procédures de vérification transparentes.

Toutefois, les progrès observés dans la prise de conscience et surtout l'application d'une gestion durable en général sont encore lents. Il existe un manque de confiance ou d'intérêt à s'engager vers la certification, sur le long terme de la part de nombreuses entreprises en raison :

- de structures étatiques dysfonctionnelles et une société civile très peu organisée, ce qui rend difficile la réalisation du processus consultatif qui est obligatoire pour la certification ; le coût élevé découlant de la prise en charge par les entreprises de fonctions (normalement) régaliennes, notamment dans le domaine du développement local, parce que la part des redevances forestières qui leur sont dues n'arrivent qu'exceptionnellement aux communautés riveraines ;
- la quasi inexistence de mesures de discrimination positives des états du bassin du Congo envers les concessionnaires qui s'engagent au-delà des obligations légales ;
- un référentiel FSC régional, pas encore décliné au niveau national et sous conditions suspensives se référant, notamment, à un concept HVC pas assez standardisé ;
- les faibles relations entre les acteurs du secteur et les problèmes de communication entre eux et les prestataires de services ;
- les coûts liés à la certification, qui ne se reflètent pas suffisamment dans les prix obtenus sur les marchés internationaux, pour les produits certifiés ;
- l'arrivée d'un processus FLEGT/APV qui, en relation avec la Due diligence du nouveau règlement bois européen en vigueur depuis le 03 mars 2013, a plutôt affaibli le positionnement des bois certifiés sur le marché européens : les metteurs en marché pensant à tort que tous les bois disponibles à la vente, sont réputés légaux, sont moins disposés à payer une plus-value pour un bois labellisé FSC. Ceci indiquerait que leur responsabilité à travers le processus de Due diligence est mal comprise.

Par ailleurs, si on a pensé un moment que la légalité FLEGT s'appuyant, dans le bassin du Congo, sur des codes forestiers très développés aussi bien sur le plan social que sur la protection de la ressource, ne justifierait peut-être plus le standard FSC, force est de constater qu'après plus de dix années de la signature des APV FLEGT, certaines Administrations forestières (Cameroun, Congo) lassées par les difficultés liées à la mise en œuvre du Partenariat, veulent aujourd'hui, s'appuyer sur un paragraphe de l'Accord, reconnaissant les certifications privées et pouvant les dispenser de contrôles additionnels dans la délivrance de licences FLEGT. Cette récente inflexion donnerait alors aux éco-certificats (FSC/PAFC) une reconnaissance, qui permet de croire en leur progression rapide aussi bien quantitative que qualitative, à travers un système d'audits rigoureux et indépendants des entreprises forestières, soucieuse d'améliorer leur image sur les marchés.

### **3.OBJECTIFS DU PROGRAMME**

Le Programme prévoit un appui dans trois domaines d'intervention:

- la mise en place de mécanismes techniques et formels ainsi que des conditions institutionnelles propices à la certification à travers les réseaux soutenant la certification et l'appui aux (nouveaux) acteurs privés et publiques ;
- l'amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle des forêts par le biais de formations et d'activités spécifiques liées à la certification (domaines gestion industrielle / social / environnemental). D'autres acteurs de la certification sont également éligibles au Programme ;
- le renforcement de la communication sur l'exploitation industrielle durable par :
  - ✓ la collecte d'informations scientifiquement fondées pour justifier ou améliorer les approches de la certification ;
  - ✓ la promotion de la transparence dans l'exploitation certifiée des forêts ;
  - ✓ l'information du grand public et en particulier les communautés riveraines ;
  - ✓ la recherche du consensus des acteurs actifs dans la certification.

### **4.APPROCHE METHODOLOGIQUE DU PROGRAMME**

L'approche méthodologique du Programme a été largement décrite dans l'offre technique du Bureau GFA Consulting Group GmbH - DFS Deutsche Forstservice GmbH, et seuls les points essentiels sont ici rappelés :

- mise en place de mécanismes techniques et formels ainsi que des conditions institutionnelles : il s'agit ici d'appuyer la mise en place d'un cadre propice à la certification à travers les réseaux soutenant la certification et un appui aux nouveaux acteurs privés ; soutien aux systèmes de certification FSC et PEFC;
- amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle des forêts. Pour ce volet, le Programme s'est investi depuis 30 mois, dans le renforcement de capacités des entreprises par le biais de formations et d'activités spécifiques liées à la résolution de demandes d'actions correctives ; le coaching personnalisé d'entreprises vers un objectif de certification ; des appuis au volet social et biodiversité des plans d'aménagement; le renforcement des capacités sous-régionales en matière d'aménagement et de certification forestière ;

- le soutien à la communication sur l'exploitation industrielle durable. Cette composante portera entre autres sur des communications ponctuelles et ciblées (aussi dans les discussions avec les ONGs critiques) et le soutien à des radios communautaires.

Concrètement, cette approche s'est traduite par :

- l'élaboration d'une charte de partenariat qui doit être signée par tout bénéficiaire et prestataire du Programme afin de minimiser les risques de plainte à l'encontre de ce dernier (cf. annexe 2 du rapport de démarrage) ;
- la mise en place d'un site web (<http://ppecf-comifac.com>) auquel renvoie trimestriellement une newsletter qui illustre les interventions mises en œuvre selon une grille de critères énoncés dans le document téléchargeable par le lien url <http://www.ppecf-comifac.com/requete.html#conditions>

Ce site met également en ligne :

- ✓ des exemples de TdR des différentes interventions réalisées ;
- ✓ les rapports publics des interventions, lorsque la prestation concerne particulièrement une entreprise forestière ;
- ✓ le mode opératoire d'une requête basée sur trois annexes principales :
  - l'annexe I : descriptif de l'intervention ;
  - l'annexe III : budget prévisionnel ;
  - l'annexe VIII : cadre logique de l'intervention.
- la participation régulière du PPECF à de nombreuses réunions, ateliers et séminaires ;
- le recueil des besoins exprimés par les entreprises forestières du bassin du Congo, notamment à travers une mission de prospection et de rencontres qui s'est déroulée du 25 mars au 5 avril 2013 ;
- l'engagement pour les entreprises non certifiées, à poursuivre l'objectif d'un certificat FSC (ou PEFC) dans les quatre années suivant le premier appui financé par le PPECF dans l'atteinte de résultats « intermédiaires » (certificats de légalité) sur une trajectoire de certification plus exigeante.

## 5. PERCEPTION DU PROGRAMME PAR LES BÉNÉFICIAIRES

L'intérêt que portent les bénéficiaires au Programme est étroitement lié à sa rapidité d'analyse et de procédure de contractualisation qui permettent de répondre dans des temps très courts, aux attentes des bénéficiaires, principalement les entreprises forestières (notamment pour lever des demandes d'actions correctives) et leurs partenaires directs.

Cependant, rappelons que les principales recommandations (à l'attention de la COMIFAC et de la KfW), issues du 1<sup>er</sup> comité de décision et d'orientation (CDO) du Programme souhaitent donner une inflexion au PPECF sur le plan méthodologique, en préconisant :

- l'élargissement géographique du champ d'intervention du PPECF au Gabon, tenant compte du potentiel de progression vers la certification de nombreuses entreprises dans ce pays ;
- l'élargissement de la cible du Programme, en étendant son appui, au cas par cas, à des entreprises encore relativement éloignées du standard FSC (ou équivalent), mais résolument engagées à l'atteindre à l'horizon de quatre ou cinq années à travers le passage obligé de niveaux de certification intermédiaires de légalité (OLB, FLEGT) ;

- l'appui du Programme à d'autres standards de certification (PAFC/PEFC) selon le principe de l'objectif principal du Programme « ...suit les principes du FSC ou équivalent ».

Le deuxième Comité de décision et d'orientation (CDO) tenu les 26 et 27 mai 2014 à Douala au Cameroun, a confirmé les recommandations du 1<sup>er</sup> CDO en insistant, en outre, pour chaque composante du Programme, sur l'importance de :

### Composante 1

- établir un protocole d'accord AFD-ATIBT-MEFDD-PPECF pour le financement du PAFC Congo ;
- poursuivre le processus de reconnaissance par les Gouvernements des certificats privés dans la délivrance facilitée des licences FLEGT aux concessionnaires certifiés;

### Composante 2

- disposer d'un argumentaire « coûts-bénéfices » de la certification afin de pouvoir mieux convaincre les concessionnaires de s'orienter vers la certification ;
- singulariser les interventions PFNL du Programme par un lien direct avec le développement local, soutenu par les concessionnaires ;
- développer des stratégies collaboratives de formation avec le RIFFEAC et plus spécifiquement avec le CRESA, pour des formations d'aménagistes forestiers et d'audits internes ;
- diffuser par des médias (guide-e-learning, etc.) les bonnes pratiques de la gestion durable ;
- appuyer Le MEFDD par des tests à blanc pour une catégorie de PME afin d'atteindre l'objectif de certification des entreprises forestières au Congo;
- mener des activités sur la gestion de la faune en synergie avec les aires protégées (TNS) :

### Composante 3

- désigner dans chaque pays d'un point focal.

## **6. PLANS DE TRAVAIL**

Par nature, le programme répond à des demandes. Il n'est donc pas aisé d'établir ex ante un plan de travail. Néanmoins, la Cellule de gestion de projet a présenté un PTA pour l'année 2014 devant le 2<sup>ème</sup> CDO tenu les 26 et 27 mai 2014 à Douala, plan de travail qui servira de référence pour le 3<sup>ème</sup> CDO, prévu dans la deuxième quinzaine de janvier 15.

Rappelons ici que l'efficacité du PPECF et son appréciation auprès des bénéficiaires est étroitement liée à sa rapidité d'analyse, de procédure d'octroi (avis de non objection donné par la COMIFAC et par la KfW) et de contractualisation qui permet de répondre dans les meilleurs délais aux attentes des bénéficiaires, principalement les entreprises forestières et leur partenaires directs.

A noter que certains projets d'interventions plus transversaux (i.e. le cinéma itinérant, des modules de téléapprentissage, la formation des responsables faunes des concessions) ont été initiés par le PPECF et ont suscité l'adhésion des bénéficiaires consultés.

Notons également que, depuis mars 2014, un cadre de concertation formel entre la COMIFAC et le PPECF est en place : chaque fin de mois, une réunion COMIFAC-PPECF permet de sanctionner toutes les requêtes adressées au PPECF au cours du mois. Un compte rendu est ensuite adressé à la KfW et à la COMIFAC. A titre indicatif, depuis cette date trente et une requêtes ont ainsi été analysées dont quatre rejetées.

## **7. PARTENAIRES DU PROGRAMME**

Dans le bassin du Congo, de nombreux acteurs sont présents. Le Programme a établi avec les principaux, des contacts réguliers et des collaborations (WWF, ZSL, Nature +, WCS, Rain Forest alliance, Bureau Veritas, UICN, bureaux d'études spécialisés, etc.).

A noter qu'une enquête ciblée sur les entreprises à capitaux asiatiques au Gabon a permis, avec le concours de WWF, d'établir courant septembre 14, un panel d'une douzaine d'entreprises qui vont constituer un partenaire privilégié du PPECF, dans sa nouvelle stratégie d'appuyer des entreprises vers la légalité, point de passage obligé vers l'objectif plus lointain d'une certification FSC.

## **8. EVOLUTION DU PROGRAMME**

Encore mal connu des bénéficiaires, le premier semestre d'activités (avril 2012 à octobre 2012) était caractérisé par :

- des demandes d'intervention émanant des concessionnaires confrontés à des besoins urgents de répondre à des demandes de mise à niveau préalables (i.e. SFID), d'actions correctives ou préparation d'un audit de surveillance (i.e. audit à blanc chez CAFECO) et plus rarement pour des activités à long terme ;
- beaucoup de structures partenaires des concessionnaires, ont perçu la possibilité de mobiliser des fonds pour réaliser ou poursuivre des activités en cours ou prévues dont le financement n'était pas stabilisé (TFT, ZSL, WWF/C4CF, PFBC, UICN, CIRAD, etc.) ;
- un certain nombre d'appuis ont été proposés de manière proactive par le PPECF sans que les entreprises aient exprimés une demande préalable mais pour lesquels elles se sont intéressées par la suite (cinéma itinérant ; logiciel pour faciliter la démarche vers la certification ; outils de cartographie, appui au réseau des radios communautaires).

Le deuxième semestre (novembre 12 à avril 13) a enregistré :

- un rééquilibrage du Programme vers des interventions à caractère plus structurant : formations d'auditeurs organisées par le bureau Veritas, formations « sociales » organisées par TFT, instruction d'un programme de formation abattage contrôlé Pallisco-Alpicam, mise en place du Principe 8 FSC chez SFID, revue des procédures EFIR Alpicam/Pallisco/SFID, etc.;
- des demandes d'intervention en vue d'améliorer la « boîte à outil » de la gestion durable des forêts : cahier des charges pour une plate-forme de téléapprentissage (FRM) ; progiciel HVC (Nature +) ; upgrading du logiciel SMART pour la lutte anti-braconnage (WCS) ; outils de cartographie (logiciels CANOPEE & Go MONITOR FOREST (ONFI) ; certification « carbone » (FORM international) ; fiscalité incitative pour les concessions certifiées (GFBC) ; etc. Fin octobre 2013, ces projets d'intervention ont atteint des niveaux divers allant de la concept note à leur mise en œuvre ;
- la préparation de certains dossiers prévus dans la proposition technique GFA/DFS (la feuille de route HVC). A noter que sur base d'un argumentaire, l'étude comparative des modes de gestion forestière a été abandonnée avec l'accord de la COMIFAC et de la KfW.

Le troisième semestre (mai 13 à octobre 2013), confirme l'inflexion du Programme vers :

- des tests et l'adaptation de nouveaux outils dédiés au monitoring des forêts et à leur exploitation durable : test de suivi par images à très haute résolution (exécuté chez le groupe WIJMA) ; adaptation de solutions logicielles (en préparation), test du compas électronique (en cours d'exécution), nouvelles tables allométriques (en préparation) ; proposition d'une fiscalité incitative à la gestion durable (en cours d'exécution), intérêt d'une double certification PEFC-FSC (en préparation) ; guide pour mieux gérer la faune en concession FSC (en cours d'exécution) ; guide pour lutter contre les effets de l'érosion (en cours d'exécution) ; guide pour améliorer la cogestion des ressources avec les populations riveraines (exécuté) ; identification de valeurs HVC (exécuté) ; appui à la sensibilisation à travers le réseau régional de radios communautaires (en préparation) ;
- des actions de formations mutualisées : abattage contrôlé et techniques d'exploitation à faible impact (en cours d'exécution) ; formations cartographiques (SIG) (exécuté) ; formations auditeurs (en cours d'exécution) ; appui au centre d'excellence sociale (en cours d'exécution) ;
- la promotion des bois tropicaux sur les marchés européens à travers un panel d'actions suivies directement par l'ATIBT depuis Paris (en préparation).

Le quatrième semestre (novembre 2013 à avril 2014) a permis de mettre en œuvre les actions précédemment identifiées, d'explorer le potentiel de nouvelles interventions en conformité avec les recommandations du 1er CDO en vue de préparer un avenant à la Convention BMZ 2008 66 707, à mi-parcours. Cette quatrième période a aussi permis de délocaliser une partie de l'appui du PPECF sur l'aval de la filière, c'est-à-dire au niveau des marchés européens, à travers une maîtrise d'œuvre confiée à l'ATIBT.

Citons :

- *l'identification et le recueil de propositions d'interventions au Gabon où des marges quantitatives de progression existent*

WWF en collaboration avec NepCon (Rain Forest Alliance) souhaite l'appui du PPECF pour réaliser une mesure d'écarts sur un panel d'entreprises non certifiées mais qui pourraient résolument s'engager vers un mode d'exploitation durable, si elles étaient accompagnées sur du moyen long terme. Parallèlement, des ONGs de conservation telle que Conservation & Justice pourraient devenir des références méthodologiques pour la sous-région si le Programme, à travers un appui, pouvait capitaliser leur expérience au Gabon, et la promouvoir sur d'autres pays moins avancés sur le plan de la protection de la biodiversité.

- *l'élargissement de la cible du programme vers des entreprises de niveaux intermédiaires. Citons :*
  - l'atelier sur les processus de légalité et de gestion durable avec les entreprises forestières asiatiques d'Afrique centrale  
Cet atelier tenu à Libreville, les 18 et 19 mars, à l'initiative de la GIZ/COMIFAC et avec le soutien financier du PPECF a permis d'atteindre son objectif : sensibiliser et informer les entreprises chinoises et/ou à capitaux asiatiques sur la nécessité de prendre en compte la grille de légalité FLEGT dans leur modèle d'exploitation et, à terme, de s'engager sur la voie de la certification comme moyen de se distinguer sur les marchés du Nord, de plus en plus exigeants. La mission d'évaluation à mi-parcours du PPECF prévue en mai 2014, devrait, entre autres, déterminer les limites d'un appui possible du PPECF à ces entreprises ;

- la requête d'un coaching sur huit mois de la SODEFOR en RDC, pour atteindre la légalité OLB sur plusieurs titres forestiers.
- *la promotion de la double certification et mise en place du PAFC Congo*

L'ATIBT et le Ministère de l'économie forestière et du développement durable du Congo, travaillent à l'élaboration de TDR relatifs à une feuille de route vers la mise en place d'un certificat PAFC, reconnu par le PEFC international.

L'ATIBT a informé le PPECF de l'appui potentiel du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) à hauteur de 25.000 € pour réaliser l'étude de faisabilité et le développement de la feuille de route.

- *un plan marketing sous la conduite de l'ATIBT*

A l'époque d'internet et des réseaux sociaux où les consommateurs pèsent de plus en plus sur les marchés pour défendre leurs convictions, il est essentiel d'informer en toute transparence. Ainsi, l'ATIBT, comme interface représentative de la filière des bois tropicaux (exploitants forestiers, transformateurs, importateurs, traders, revendeurs, sous-traitants, aménagistes et syndicats professionnels) s'implique toujours davantage dans la diffusion d'informations à destination des marchés. De plus, grâce au soutien du PPECF, l'ATIBT a préparé le cahier des charges d'une batterie de tests de laboratoire sur les essences les plus connues mais également sur une dizaine d'essences secondaires (qualifiées de promotion) ainsi que les termes de référence d'un premier plan marketing qui devrait être amplifié sous peu, par un financement de l'AFD.

Le cinquième semestre est lui marqué par le suivi des recommandations du 2<sup>ème</sup> CDO et l'aide-mémoire du Consultant<sup>1</sup>, venu courant mai 2014, évaluer le PPECF. Ce dernier préconise de :

- profiter de l'opportunité qu'offre la nouvelle dynamique « *Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes / Pan African Forest certification Scheme, PEFC/PAFC* » dans la sous-région (Cameroun, Congo, Gabon et même RDC) pour, appuyer la finalisation du standard et les premières certification « PEFC » dans la sous-région ;
- renforcer la présence du Programme au Gabon, à travers des actions ponctuelles justifiées (formations, extension quantitative de la certification (PEFC/PAFC et FSC) ;
- élargir le groupe cibles du programme qui doit continuer à donner la priorité aux entreprises certifiées FSC et/ou en voie d'être certifiées FSC (et/ou PEFC/PAFC) tout en développant une approche spécifique pour les entreprises en voie de certification « légale » », à travers des formations, un accompagnement (audit à blanc, coaching, etc..) pour ensuite avancer vers l'élaboration d'une stratégie d'appui orientée spécifiquement vers les entreprises agissant en toute légalité.
- développer des stratégies pragmatiques vis-à-vis du Règlement bois européen (RBUE) et vis-à-vis de l'initiative « Forest Law Enforcement, Governance and Trade, FLEGT » afin de relever significativement le niveau d'exploitation dans la sous-région au moins au seuil légal ;
- de renforcer la philosophie : « *être au service des entreprises et des systèmes de certification* » à travers la mise en place d'un comité de concertation avec les entreprises certifiées et les réseaux sous régionaux FSC et PEFC/PAFC;
- de rechercher des partenariats stratégiques (avec d'autres PTF) dans les domaines : gouvernance forestière, développement local, approche intégrée et spatiale de gestion des forêts.

---

<sup>1</sup> Claus Michael Falkenberg

## 9. ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME AU 31 OCTOBRE 2014

Remarque préliminaire : le lecteur est invité à se rendre sur le site web du PPECF à l'url [http://www.ppecf-comifac.com/tableau\\_recapitulatif.html](http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html) pour consulter les TDR et les rapports des interventions brièvement décrites ci-dessous.

### 9.1. Mise en place des conditions générales propices à la certification

a) *Exécuté ou en cours pour la période*

#### 9.1.1 GTGF / COMIFAC

Le PPECF participe régulièrement au Groupe de travail pour la gouvernance forestière (GTGF) où il a spécifiquement reçu l'objectif d'obtenir une reconnaissance des certifications privées par le FLEGT.

Le semestre a donc été marqué par plusieurs initiatives pour acquérir la reconnaissance légale au sens des APV-FLEGT, de l'éco-certification privée FSC. Rappelons que l'enjeu de cette reconnaissance est cruciale pour l'avenir de la certification FSC et sur le maintien d'une garantie des contrôles « tierce partie » des concessions. Parmi ces initiatives, citons :

- l'ATIBT et l'initiative de l'EU forest facility (EFI) qui travaillent ensemble à la reconnaissance des systèmes de certification privés dans un système de suivi et de vérification de la légalité (SVL) ;
- au Congo, la concertation nationale APV/FLEGT qui, sous la coordination du conseiller<sup>2</sup> aux forêts du MEFDD, point focal du PPECF, a permis le 21 octobre 2011, d'établir une feuille de route pour atteindre la reconnaissance des certificats privés par l'Administration et la délivrance facilitée de licences FLEGT pour les concessionnaires certifiés ;
- au Gabon, l'association Rainforest Alliance/NEPCon, en partenariat avec le Ministère des Eaux et Forêts du Gabon, qui préparent une intervention visant à assurer que l'industrie forestière gabonaise rencontre les exigences de légalité des différents pays importateurs.

#### 9.1.2 Consolidation du référentiel FSC dans le Bassin du Congo

La représentation sous-régionale du FSC installée à Brazzaville a transmis une requête au PPECF afin d'appuyer, en co-financement avec le WWF, l'ensemble de sa stratégie de développement dans le bassin du Congo.

Fin septembre, le PPECF a reçu l'accord du service juridique du FSC® sur le contrat de subvention du PPECF, aux activités du bureau Régional FSC installé à Brazzaville.

Rappelons que la mise en œuvre de ce contrat, a pour objectifs:

- d'implanter une représentation sous-régionale de l'ONG Internationale FSC® et de renforcer son réseau de partenaires ;
- après validation des IGI, de réaliser leurs transferts vers des Standards/Normes FSC® nationales unanimement acceptées ;
- intégrer les résultats de l'étude « HVC » (financée par le PPECF) aux normes nationales FSC® nationales pour les pays du bassin du Congo ;
- obtenir la reconnaissance officielle du schéma de certification FSC® par les Administrations en charge des forêts dans les pays ayant ratifié un APV-FLEGT ;
- effectuer des missions de terrain : visites de terrain, audits, tests de terrain ;
- fédérer les partenaires du FSC® dans le bassin du Congo ;
- contribuer à bâtir une stratégie spécifique pour la République démocratique du Congo.

A noter que le PPECF et le WWF vont accompagner le bureau régional du FSC à Brazzaville, dans la réalisation des réunions sur les IGI. Le travail de développement des normes FSC

---

<sup>2</sup> M. G. Nkeoua

s'étalera sur toute l'année 2015 et un appel a été lancé aux candidats intéressés à intégrer les groupes d'élaboration des normes (GEN), qui devront, entre autres, tester les normes révisées, sur le terrain. Le calendrier prévisionnel se présente comme suit : Brazzaville (21.11.2014) ; Libreville (28.11.2014) ; Kinshasa (03.12.2014) et Douala (16.12.2014).

### 9.1.3 Soutien au Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes / Pan African Forest certification Scheme, PEFC/PAFC » dans la sous-région (Cameroun, Congo, Gabon)

Cette recommandation adoptée par les 1<sup>er</sup> CDO (Août 2013) et 2<sup>ème</sup> CDO (mai 14) est sous-tendue par le cadre logique du PPECF, qui mentionne « *la gestion industrielle des forêts dans le bassin du Congo suit les principes du FSC ou équivalent* ».

Elle est également sous-tendue par plusieurs constats ci-dessous rappelés :

- le système de certification PEFC est reconnu dans 32 pays, ce qui fait du label PEFC le plus grand système mondial de reconnaissance de schémas de certification forestière. De ce fait, le logo PEFC est largement reconnu et respecté sur le marché international. De plus, l'Asie et notamment la Chine, se dote de systèmes nationaux de certification reconnus par le PEFC. Cette évolution concerne bien évidemment les Gouvernements des pays du bassin du Congo soucieux d'accompagner la dynamique du commerce triangulaire qui s'installe de plus en plus entre l'Afrique centrale, l'Asie et l'Europe vers où sont réexportés des produits manufacturés à bas-coûts sur lesquels, un premium peut plus facilement être intégré dans la formation du prix ;
- la certification FSC dans le bassin du Congo, stagne sur un palier d'environ 5 millions d'hectares. Une explication tient sans doute, dans les processus de transformation dans lesquels les certificats FSC et PEFC ne se reconnaissent pas. Il s'en suit une érosion très importante du label FSC. Conséquence, seule une partie des bois FSC du bassin du Congo parvient à être valorisée en tant que tel entraînant de fait une perte considérable de recettes financières en faveur de la gestion durable des forêts. Cette situation, aurait pu conduire les concessionnaires à se replier sur la stricte légalité imposée par les accords de partenariat au détriment de l'écolabel FSC. En réalité, les éco-labels sortent aujourd'hui, plutôt renforcés par les récentes positions des Administrations forestières du Cameroun et du Congo vis-à-vis des certifications « tierces parties », dans un contexte urgent lié aux exigences du RBUE et par ailleurs, aux difficultés de l'APV-FLEGT dans les pays signataires de l'Accord ;
- l'arrivée d'un nouveau certificat, sans que celui-ci soit moins exigeant, permettrait d'inciter certaines entreprises à aller vers la certification, grâce à une approche plus progressive, et plus marquée par son étiquette locale. Certains marchés asiatiques notamment pourraient être demandeurs de produits PEFC (puisqu'ils disposent eux-mêmes d'un certificat reconnu par le PEFC, tel le MTCC pour la Malaisie), leurs permettant de mélanger les bois ou produits certifiés PEFC en provenance du Bassin du Congo dans leur chaîne de productions de produits bois manufacturés ;
- plus spécifiquement, en République du Congo, la suspension du certificat FSC de la société IFO, a accéléré l'intérêt du pays pour le PEFC.

Pour ces raisons :

- la COMIFAC a approuvé un financement pour l'« l'Appui à l'élaboration et à la validation du système national de certification au Cameroun ». Cette intervention vise à : i) finaliser les documents technique (le référentiel, le guide de l'évaluateur, la charte d'audit PAFC, la liste de vérificateurs, les procédures de plaintes etc. ; ii) organiser des consultations publiques et les tests pilotes ; iii) organiser le processus d'approbation du schéma au niveau national et international.

Le draft du référentiel PAFC Cameroun devrait être présenté à l'assemblée générale du PAFC en novembre 2014 à Paris, et les tests de terrains devraient démarrer début 2015.

- Au Congo, le FFEM a approuvé la feuille de route pour le PAFC Congo. La participation du projet ECOFORAF permettra de libérer rapidement les 25 000 euros nécessaire pour le recrutement d'un consultant pour débiter les travaux préparatoires et le développement de la structure indépendante qui pilotera le PAFC Congo.
- Au Gabon, le standard PAFC est validé, mais il n'a encore jamais servi de grille d'audit à une certification. La raison avancée, serait que les concessionnaires sont encore très réticents à se faire auditer sur ce standard, de peur de subir des attaques d'Ongs environnementale. Afin de se prémunir de toute critique, le Groupe Rougier a marqué son accord pour un double audit FSC/PAFC.

Toujours au Gabon, le PPECF a :

- rencontré le Projet Promotion de l'aménagement durable des forêts africaines de l'OIBT qui, à travers, son coordinateur, insiste sur la nécessité, pour que le système PAFC se développe, de disposer d'un pool d'auditeurs formés dans les différents pays aux niveaux des parties prenantes (administration, opérateurs économiques, société civile);
- recueilli le souhait du MINEF d'organiser un atelier national de la certification forestière (FSC, PAFC, FLEGT) afin de tenir la promesse de faire de 2014, l'année de la certification forestière au Gabon ;
- pu confirmer que plusieurs entreprises sont disposés à s'engager dans la certification PAFC : les entreprises à capitaux européens Rougier Gabon et CEB/Precious Wood ; l'entreprise à capital asiatique Rimbunan Hijau<sup>3</sup> et les nationaux<sup>4</sup> (FOREEX ; SEEF).

A noter que le mois d'octobre a permis :

- de réceptionner le 1er draft de la norme nationale du PAFC Cameroun qui sera communiqué lors de la PEFC Forest certification week 2014 (Paris) prévue du 17 au 20 novembre 2014 à Paris ;
- de préparer au Gabon, un audit de double certification PEFC-FSC avec le Groupe Rougier et de proposer à un panel d'entreprises asiatiques un audit à blanc sur base des référentiels OLB-FSC-PEFC, dans une combinaison de leur choix.

En résumé, le PPECF pourrait donc appuyer la certification PAFC sur environ 1.170.000 ha de forêts sans compter les dix entreprises à capitaux asiatiques soutenues par WWF Gabon, nouvelle cible du PPECF. Ces dernières, bien qu'engagées vers la certification FSC, pourraient également s'intéresser à une double certification PAFC/FSC. Ce qui confirme bien que le Gabon est pour le PPECF, un pays important.

#### *9.1.4 Appui à la lutte contre l'exploitation forestière et faunique illégale au Gabon*

Ce projet mené par l'Ong Conservation & Justice, a pour objectif d'aider le gouvernement du Gabon dans la lutte contre l'exploitation forestière illégale, par la mise en place de mesures dissuasives vis-à-vis de l'exploitation forestière illégale. L'Action consiste à : i) identifier les principaux exploitants forestiers illégaux ; ii) faciliter leur interpellation sur une base documentée ; iii) appuyer les poursuites en justice et s'assurer de l'exécution des décisions

---

<sup>3</sup> Le groupe Rimbunan Hijau serait disposé à se préparer pour deux pré-audits PAFC (CFAD Rimbunan Hijau 152 030 ha (plan d'aménagement valide 2008 – 2032) et CFAD SFIK de Koulamoutou de 134 290 ha (plan d'aménagement valide 2006 – 2030).

<sup>4</sup> Foreex gère 205 000 ha de forêts dont 135 000 ha sont aménagées en CFAD. SEEF gère 417 494 ha et possède un plan d'aménagement valide pour la période allant de 2011 – 2035.

rendues ; iv) informer et sensibiliser le public et en particulier les exploitants forestiers sur l'application effective de la loi forestière ; v) organiser des formations pour le personnel spécifique des Eaux et Forêts, des douanes, de la Justice et des forces de l'ordre sur la législation forestière et sur les procédures pénales à suivre.

#### *9.1.5 Table ronde du Forum National CEFDHAC sur l'engagement des parties prenantes au processus de certification forestière en RDC (9 au 11 septembre 14)*

Cet atelier tenu à Kinshasa les 9 au 11 septembre 14, a permis de formaliser la nécessité urgente d'élaborer une grille répondant aux exigences du RBUE pour les bois de RDC, afin de rassurer les metteurs en marché européens de bois proposés par quelques entreprises de RDC qui ont réalisé d'importants progrès et d'éviter un boycott total des bois originaires de RDC.

En aval de la table ronde, le PPECF a reçu une requête dont l'objectif est d'aider les entreprises de la filière bois en RDC, à répondre immédiatement aux exigences du RBUE et à franchir un premier palier dans le processus de certification, favorable au développement d'une gestion forestière durable en RDC.

Pour ce, l'intervention vise à aider un panel d'entreprises (SODEFOR; SICOBOIS ; SIFORCO ; COTREFOR ; MOTEMA ; CFT) à produire des « dossiers RBUE » couvrant tous les aspects exigés par le RBUE, et les faire accepter comme une réponse « intérimaire » de la filière bois au RBUE.

Il s'agira donc de :

- créer rapidement, une grille répondant aux exigences du RBUE ; d'accompagner les entreprises à rassembler et compléter le set de pièces justificatives attestant de la légalité de leurs productions, et à terme, de rendre les entreprises indépendantes dans la réalisation et mise à jour de ces dossiers ;
- faire reconnaître les dossiers RBUE produits comme une réponse adaptée aux exigences du RBUE.

Ce travail en RDC a vocation à être répliqué dans les autres pays de la région, avec le même objectif : permettre aux entreprises « quasi-légales » et certifiées de franchir une première étape en répondant aux exigences du RBUE. Cette démarche d'appui vis-à-vis du RBUE est d'autant plus cohérente que des négociations sont en cours pour faire reconnaître le standard FSC comme « légal équivalent ».

#### *9.1.6 Etude bilan de la certification forestière dans le Bassin du Congo*

Suite aux recommandations du 2<sup>ème</sup> CDO, une étude de caractérisation des coûts/bénéfices de la certification forestière FSC dans le bassin du Congo, a été confiée au bureau d'étude Oréade Brèche, afin de disposer d'un argumentaire pro-certification, à destination des entreprises. En effet, il est indispensable pour un programme tel que le PPECF de disposer de chiffres et d'arguments positifs sur les bénéfices de la gestion FSC et de ne pas aborder uniquement la certification sous l'aspect des contraintes.

#### *9.1.7 Amélioration de la compétitivité des bois du bassin du Congo*

Au cours du mois de février 2014, les TDR d'une étude sur « les modalités d'améliorations des conditions de transport et de compétitivité de la filière bois du Nord Congo » ont été transmis au Ministère de l'économie forestière et du développement durable (MEFDD) du Congo, pour validation préalable à l'élaboration d'un dossier d'appel d'offres. Il est clair qu'une meilleure compétitivité des bois du nord Congo ne pourrait qu'améliorer la situation globale des bois de la sous-région sur les marchés européens, face à la concurrence des essences tempérées et les autres matériaux de synthèse, par :

- la réduction des coûts de transport et donc la possibilité d'exporter de manière rentable des bois autres que les bois phares ;
- un contrôle plus aisé de l'origine des bois (le flux Congo-RCA-Cameroun permettait de « blanchir du bois illégal ») et donc crédibilité du FLEGT augmentée ;
- la possibilité de développer une troisième transformation sur place engendrant plus de revenus pour l'état ;
- une baisse de la TVA à l'exportation des services payés par les concessionnaires et que l'Etat doit leur ristourner.

A ce jour, les TDR sont au niveau de la MEP qui devrait les valider d'ici la fin novembre 2014.

#### *9.1.8 Campagne de promotion des bois tropicaux sur les marchés européens*

La société ECOM-EPUB, attributaire du marché de promotion des bois tropicaux en Europe, s'est mise au travail et mi-septembre une première réunion d'étape a été organisée à l'ATIBT. Par ailleurs l'appel d'offres de caractérisation mécanique et de durabilité de douze essences dont cinq de promotions a été lancé. L'attributaire du marché devrait être désigné courant décembre 14.

#### *b) En préparation (notes conceptuelles, termes de références et préparation de DNO<sup>5</sup>)*

##### *9.1.9 Test sur le CLIP à la CIB-OLAM / IFO*

Comme déjà énoncé plus haut, l'interaction concessionnaires-peuples autochtones est une difficulté récurrente du management FSC dans le bassin du Congo. Plusieurs entreprises forestières ont manifesté leur intérêt pour tester le guide FSC CLIP, afin de mieux percevoir les engagements et investissements à prévoir à l'horizon 2016, lorsque ce guide sera d'application.

Il s'agirait ainsi de préparer les entreprises en évaluant l'applicabilité du CLIP actuellement proposé. Les résultats seraient portés auprès du FSC et serviront de base pour l'amélioration du guide (directives) CLIP

Le FSC® international a identifié pour l'Afrique centrale, les concessionnaire CIB-OLAM / IFO pour entreprendre avec eux un travail à l'échelle mondiale, devant aboutir à la révision des lignes directrices en matière de consentement libre préalablement informé (CLIP). Cette étude sera conduite par la représentation FSC régionale pour l'Afrique selon un protocole commun à toutes les régions du monde, avec l'éventuel appui financier du PPECF.

Pour conclure ce premier point *« Mise en place des conditions générales propices à la certification »*, le présent rapport donne la parole au consultant Claus-Michael Falkenberg qui écrit dans son évaluation à mi-parcours (mai-juin 14) du Programme *« ...les avantages micro et macro de la certification (FSC) restent largement reconnus et la certification est actuellement la meilleure (seule) stratégie réaliste pour renforcer l'exploitation forestière dans le Bassin du Congo du point de vue durabilité sociale, environnementale et économique ; Ensuite il apparaît que la dynamique vers la certification est certes ralentie, mais elle n'est pas stoppée ; Il y a troisièmement toujours un besoin / potentiel important de renforcer le système de certification FSC dans la sous-région ; Et, avec les entreprises certifiées « légal » de plus en plus nombreuses, une nouvelle catégorie d'entreprises susceptibles d'être soutenue de façon systématique (à côté des entreprises certifiées FSC ou en voie de certification) est apparue ;*

---

<sup>5</sup> DNO : acronyme pour demande de non objection conjointement adressée à la COMIFAC et à la KFW pour obtenir leur accord respectif avant la mise en œuvre de l'intervention.

*Finally the regional political support (convergence plan) remains entirely (at least in theory) and the working group « governance » of the SE COMIFAC with its sub-group « legality and certification » is in the process of becoming operational. In Congo an initiative to make certification compulsory is in progress. The FSC or equivalent certification is in harmony with the political declarations of the highest level in the sub-region. »*

## **9.2 Elever les pratiques d'exploitation industrielles de gestion durable**

Sur ce plan, le PPECF a mené, au cours du semestre écoulé, plusieurs interventions que l'on rangera selon, dans la catégorie « boîte à outils » ou formations :

### **9.2.1 La boîte à outils**

a) *Exécuté ou en cours pour la période*

#### *9.2.1.1 Feuille de route HVC*

Le PPECF a signé un contrat de traduction du français vers l'anglais, de la feuille de route HVC, élaborée par des consultants de GFA Consulting Group GmbH et intégrant les remarques d'une large concertation. Le PPECF a ensuite transmis la version anglaise du document courant septembre, au FSC® qui une fois validée par ce dernier, pourra être mise en œuvre à travers le lancement d'appels à manifestations d'intérêts pour la constitution des différents organes de pilotage et le recrutement d'une assistance technique à la représentation régionale FSC basée à Brazzaville.

#### *9.2.1.2 Amélioration continue des plans d'aménagement au Cameroun (ACPAC)*

Cette intervention pilotée par Nature + se décline suivant trois composantes : i) la révision des tarifs de cubage vers des tables « personnalisées » par concession et pour une sélection d'essences principales et de promotion; ii) l'évaluation de plans d'aménagement sur quelques sites pilotes en vue d'une mise en conformité avec les nouvelles normes légales et de certification, et la proposition d'un canevas pragmatique à suivre, prenant en compte les objectifs du MINFOF et de ses partenaires (C2D, GIZ); iii) l'application du canevas de révision de plans d'aménagement sur un site pilote.

#### *9.2.1.3 Technologies anti activités illégales*

Les constats réalisés dans la première intervention de ZSL, ont révélé une inquiétante augmentation du braconnage et de l'exploitation illégales du bois par des réseaux de mieux en mieux organisés. Ces réseaux reçoivent dans bien des cas, l'appui des chauffeurs des sociétés de transport (interne ou externe à l'entreprise) soupçonnés de contribuer largement au transport des braconniers. Ils permettent en effet, à ces derniers d'accéder à des zones de forêts intactes et d'en ressortir avec de grandes quantités de viande obtenues illégalement. Par ailleurs, les barrières de contrôles installées à l'entrée des Unités Forestières d'Aménagement (UFA) et les systèmes de surveillance du territoire par des patrouilles pédestre ne semblent pas efficaces ni pour empêcher la mobilité des braconniers et complices, ni pour détecter des zones gravement touchées par la coupe illégales du bois.

Pour atténuer quelque peu l'absence de progrès politique sur la bonne gouvernance forestière, facteur clé d'une amélioration significative de la situation, des solutions technologiques comprenant: le tracking des grumiers et des véhicules forestiers, le piégeage photographique et la capture de sons d'activités illégales seront testées chez deux exploitants forestier certifié FSC (Pallisco et SFID-Bang). Il est espéré que les résultats de ces tests fourniront des solutions pour augmenter les capacités des sociétés forestières à détecter plus efficacement la présence des activités illégales dans les UFAs sous leur responsabilité.

#### *9.2.1.4 Intervention sur le CLIP et la cartographie participative dans l'UFA NGOMBE (Groupe DANZER)*

Dès connaissance de sa réassociation effective au FSC®, le PPECF a informé le Groupe DANZER de sa légitimité à bénéficier d'appuis du Programme. Ainsi, une première intervention du PPECF consistera très prochainement, à un appui « CLIP » et à la cartographie participative dans l'UFA Ngombé, pour une meilleure prise en compte des droits des communautés locales et des populations autochtones en ce qui concerne l'accès, le contrôle et l'usage des forêts, sous concession IFO.

#### *9.2.1.5 Promotion des langues, cultures et droits des peuples autochtones à travers la radio communautaire Bisso na Bisso de CIB/ OLAM*

La COMIFAC et la KfW ont approuvé un appui financier pour renforcer cette radio qui sert d'outil de concertation sociale, de sensibilisation, d'éducation et d'information des populations riveraines et autochtones sur la gestion durable des forêts des UFA de CIB/OLAM. Cependant, à la demande de la Direction de la CIB, cette intervention est provisoirement suspendue.

#### *b) En préparation*

#### *9.2.16 Recueil de données phénologiques sur la dynamique des peuplements forestiers*

Les 20 et 21 octobre 2014, le PPECF a pris part à l'atelier de lancement du projet « DynAfFor » sur la dynamique forestière. A cette occasion, les instituts de recherche internationaux et nationaux ont esquissé les lignes directrices d'une requête à transmettre au PPECF.

#### *9.2.17 SEGeF (audit légalité et bonne gestion de la faune dans les concessions)*

Le fonds EU-FAO-FLEGT a retenu la note conceptuelle de WCS pour une réplique de l'outil de suivi de la gestion de la faune (SEGeF) au Cameroun, en lisière d'UFAs certifiées OLB, dans la région centre-sud du Cameroun. Pour étendre l'impact de cette intervention, WCS va transmettre au PPECF, une demande de cofinancement complémentaire.

## **9.2.2 Formations**

#### *9.2.2.1 Formation des auditeurs de légalité et de gestion forestière au Gabon en 2014*

Cette session de formation initialement prévue du 12 au 17 mai, a été réalisée du 10 au 20 mai 2014 à Libreville et sur le terrain. Parmi les dix-sept participants, quatre seulement proviennent des concessionnaires forestiers dont deux à capitaux asiatiques. A noter que BVQI peut aussi former des auditeurs pour le système de certification PAFC (gestion forestière et chaîne de contrôle) et réaliser des audits de certification sur ce standard.

#### *9.2.2.2 Coaching OLB pour la SODEFOR et SICOBOIS en RDC*

La société SODEFOR, titulaire de 16 titres forestiers en RDC, a engagé, depuis 2005, un projet d'aménagement et de gestion durable de ses concessions forestières. Cette société a reçu un appui complémentaire du PPECF pour l'accompagner dans la préparation des audits de certification OLB à l'horizon 2015/16.

De plus, la COMIFAC et la KfW ont approuvé six interventions de terrain dans les concessions de la SODEFOR relatives au développement local et à la préservation de la

biodiversité. Ces actions, coordonnées par le WWF/C4CF devraient elles aussi appuyer la SODEFOR dans son objectif de certification.

Suite à la tenue de la table ronde CEFHDAC début septembre (cf. point 9.1.5), une deuxième entreprise (SICOBOIS – 350.000 ha) souhaiterait elle aussi, bénéficier d'un coaching sur une année pour l'amener à un certificat de type OLB, avant de poursuivre vers la certification FSC.

#### *9.2.2.3 Formations à l'Abattage à faible impacts pour les entreprises gabonaises*

La COMIFAC a validé un deuxième programme de formation en abattage à faible impact à l'attention des entreprises situées au Gabon. Cette formation va bénéficier aux sociétés certifiées et en cours de certification, telle Cora Wood (400 000ha). La mise en œuvre sera confiée à l'asbl Nature +.

#### *9.2.2.4 Renforcement des compétences en gestion de la faune des gestionnaires et contrôleurs des concessions forestières d'Afrique Centrale*

Les espèces fauniques forestières d'Afrique Centrale servant de gibier ou de trophées sont en brutal déclin, résultat d'une mauvaise régulation de l'accès à ces espèces dont les causes sont multiples: mauvaise gouvernance du secteur forêt-faune, politiques fauniques des décideurs inadaptées face à la modification rapide de l'environnement socio-économique, capacités et compétences fauniques des acteurs inadéquates, et in fine, actions de régulation des exécutants inefficaces.

Le PPECF en collaboration avec WCS et son centre de formation CEDAMM, situé dans le parc de la Lopé au Gabon, prépare l'organisation d'une formation d'un mois, dédiée en priorité, aux responsables faunes des concessions forestières. Les entreprises intéressées sont invitées à se manifester pour le 15 décembre 2014 au plus tard.

#### *9.2.2.5. Formation à la médiation forestière*

Le PPECF a été approché par un cabinet d'avocats installé à Douala, pour donner un appui à un cursus spécialisé relatif à la médiation forestière. Le projet est intéressant, dans la mesure où, si un corps de médiateurs « forestiers » était formé et disponible dans la sous-région, cela pourrait contribuer à éviter que des situations conflictuelles ne dégénèrent jusqu'à provoquer la suspension, voire le retrait d'un certificat. Nous y reviendrons certainement dans le prochain rapport semestriel

## 10. Récapitulatif des contrats au 31 octobre 2014

## **11.RECOMMANDATIONS**

*A compléter en fonction de la note adressée à GFA le 11 novembre 14.*

## **12. COMMUNICATIONS**

Le prochain CDO se tiendra dans le courant de la deuxième quinzaine de janvier 15.